

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

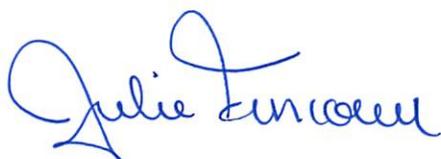
QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 17 octobre 2022 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure :

➤ **446, boulevard Chabot, lot 5 388 913 (Zone M-5)**

La dérogation mineure est demandée avant l'obtention d'un permis visant à installer une clôture de 3 mètres de haut en cour latérale et arrière au lieu de 2 mètres tel que prévoit l'article 9.4.1.2 du règlement de zonage numéro 217.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 29 SEPTEMBRE 2022



Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

